

Interne,
Interne-externe,
Demi-pensionnaire,
Externe,

Le Lycée Victor-Hugo
Offre quatre possibilités à ses élèves

Le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement relève de la décision de la commission permanente du Conseil Régional Poitou-Charentes du 4 octobre 2010.

Le règlement régional du service de restauration et d'hébergement s'impose à l'établissement et aux usagers de l'établissement.

L'internat

Le lycée dispose d'un internat rénové en chambres individuelles. Ces chambres sont regroupées sur trois niveaux à raison de trente par étage. La capacité d'accueil est de soixante filles (dont deux chambres aménagées pour des élèves en situation de handicap) et de trente garçons (dont une chambre aménagée pour des élèves en situation de handicap).

L'internat est réservé aux élèves du secondaire. Il est ouvert du lundi matin 7 h 30 au vendredi soir 18 h 00.

Dans le prix de la pension sont compris les repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) et les nuitées.

L'internat-externat

Les élèves internes-externés prennent leurs repas au lycée (petit déjeuner, déjeuner, dîner), mais n'y sont pas hébergés. Cette solution est offerte aux élèves qui ne disposent pas de place à l'internat.

La demi-pension

Les élèves demi-pensionnaires prennent leur déjeuner au lycée, du lundi au vendredi (**forfait 5 jours**).

L'externat

Les élèves externes peuvent déjeuner au lycée, à titre exceptionnel, une fois par semaine (toujours le même jour). Ils peuvent devenir demi-pensionnaire sur demande écrite à compter du premier jour du trimestre suivant la date de la demande (document à retirer et à remettre dûment rempli à l'intendance).

Les tarifs

Les tarifs de l'internat, de la demi-pension ou de l'internat-externat sont forfaitaires. Ils sont décomposés en trois termes et fixés par la Région Nouvelle Aquitaine.

A titre indicatif, pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs sont les suivants :

- La demi-pension : 513 €
- L'internat : 1 362 €
- L'internat-externat : 1 187 €
- Les externes : 4,20 € le repas (voir condition ci-dessus)
- Les BTS : 4,20 € le repas

Les menus sont consultables sur le site Internet du Lycée.

Une carte de self est délivrée gratuitement et doit être restituée, au départ de l'élève, à l'intendance.

En cas de perte, de dégradation ou de non restitution, elle sera facturée 6,60 € et payable uniquement par chèque auprès de l'intendance.

Le paiement des forfaits de demi-pension et d'internat se fait au vu d'une facture trimestrielle (**Avis aux Familles**). Les règlements sont à effectuer au choix par chèques, espèces, virements bancaires ou prélèvements automatiques mensualisés.

Le changement de régime

Le changement de régime est autorisé à chaque fin de trimestre financier sur demande écrite (document à retirer et à remettre dûment rempli à l'intendance) pour le premier jour du trimestre suivant.

Le Fonds Social

Aide financière destinée à faire face à des situations difficiles.

Types d'aides : - Demi-Pension, Internat,
- Manuels scolaires, transports, sorties et voyages pédagogiques....

Le dossier est à retirer et à déposer au Secrétariat de Scolarité au début de chaque trimestre.

Une commission a lieu chaque fin de trimestre ; les décisions sont adressées aux familles par courrier.